

**USINES A VIANDE DANS LE CANTON DU JURA : ENJEUX ECONOMIQUES,  
ECOLOGIQUES ET DE SANTE PUBLIQUE**

La production et la consommation de viande augment à grande vitesse dans le monde. Entre 1950 et 2004, on est passé de 44 à 258 millions de tonnes, et cela représente aujourd'hui, par tête (d'humain), une consommation moyenne de 40 kilos par an. Moyenne très théorique entre les millions qui meurent ou végètent par sous-alimentation et les millions qui sont malades de trop et trop mal manger. En Suisse on produit bon an mal an 600'000 tonnes de viande ; environ 2/3 des surfaces cultivables de notre pays sont utilisées pour élever du bétail ou cultiver des céréales destinées à sa nourriture.

La production et la consommation excessives de viande ont des coûts économiques, politiques, écologiques et de santé publique très élevés qui doivent nous faire réfléchir. Pour rappel : gaspillage des sols, destruction de la forêt tropicale, énorme consommation d'eau, gaspillage de nourriture (10 kilos de graines de soja pour produire un kilo de viande), menace sur la sécurité alimentaire des pays pauvres (cultures vivrières négligées), pollution des sols et des eaux (nitrates), pluies acides, aggravation de l'effet de serre (méthane), antibiotiques et hormones dans la viande, le lait, les œufs, etc.

Comme d'autres branches économiques (automobile, nucléaire), l'industrie de la viande ne peut se maintenir qu'en reportant une bonne partie de ses coûts sur le public (coûts de la pollution par exemple) et en bénéficiant de subventions. Dans les deux cas c'est le contribuable qui paie.

J'en viens à mes questions sur la situation dans le Jura :

- combien y a-t-il d'usines à viande (élevages intensifs) dans le canton du Jura (toutes viandes confondues et production d'œufs) ?
- combien d'argent le canton a-t-il investi dans le subventionnement de cette branche économique ces dix dernières années ?
- quelles sont les contraintes minimales que la Confédération impose pour que l'élevage soit « respectueux » des bêtes (accès au pâturage, lumière naturelle, surface au sol, administration d'antibiotiques et hormones, etc) ?
- en termes de création d'emplois, le canton peut-il faire une estimation du succès des efforts de subventionnement consentis dans cette branche ?
- le soutien de cette branche économique par l'Etat n'entre-t-il pas en conflit avec d'autres actions qu'il mène par ailleurs en matière de promotion de la santé ?

Je remercie par avance le gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 1<sup>er</sup> octobre 2008

Groupe CS-POP/VERTS  
Hubert Godat

*(Handwritten signatures and initials)*

Hubert Godat  
E. A. ...  
R. ...  
P. ...